

Date : 20060717

Dossier : IMM-3870-06

Référence : 2006 CF 885

Toronto (Ontario), le 17 juillet 2006

EN PRÉSENCE DE MONSIEUR LE JUGE SHORE

ENTRE :

JAMILA HASSAN MOHAMED JIWA

demanderesse

et

**LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ET DE LA PROTECTION CIVILE DU CANADA**

défendeur

MOTIFS DE L'ORDONNANCE ET ORDONNANCE

[1] La Cour a instruit d'urgence la requête pour sursis d'exécution présentée par la demanderesse.

[2] Malgré la qualité des arguments avancés par l'avocate de la demanderesse, la Cour rejette la demande de sursis. Même si la Cour devait présumer qu'une question sérieuse à trancher a été soulevée par la demanderesse, cette dernière n'a pas établi l'existence d'un préjudice irréparable, tel qu'il est reconnu dans l'examen des risques avant renvoi, sur le fondement essentiellement de la

demande d'asile de la demanderesse, rejetée pour manque de crédibilité à la fois quant à la preuve subjective (personnelle) et à la preuve objective (les conditions dans le pays).

[3] La Cour conclut que la demanderesse n'est pas exposée à un préjudice irréparable et que la prépondérance des inconvénients favorise l'exécution de la mesure de renvoi prise à l'encontre de la demanderesse.

[4] La demande de sursis d'exécution de la mesure de renvoi est rejetée.

ORDONNANCE

LA COUR ORDONNE :

La demande de sursis d'exécution de la mesure de renvoi est rejetée.

« Michel M. J. Shore »

Juge

COUR FÉDÉRALE

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER

DOSSIER : IMM-3870-06

INTITULÉ : JAMILA HASSAN MOHAMED JIWA
c. LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ET DE LA PROTECTION CIVILE DU CANADA

LIEU DE L'AUDIENCE : TORONTO (ONTARIO)

DATE DE L'AUDIENCE : LE 17 JUILLET 2006

**MOTIFS DE L'ORDONNANCE
ET ORDONNANCE :** LE JUGE SHORE

**DATE DES MOTIFS ET
DE L'ORDONNANCE :** LE 17 JUILLET 2006

COMPARUTIONS :

Wennie Lee POUR LA DEMANDERESSE

Greg G. George POUR LE DÉFENDEUR

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER :

LEE & COMPANY
Avocats
Toronto (Ontario) POUR LA DEMANDERESSE

JOHN H. SIMS, c.r.
Sous-procureur général du Canada POUR LE DÉFENDEUR